

Salles-la-Source. « Ranimons la cascade » déboutée en justice

Une délégation de « Ranimons la cascade ! » avait fait le déplacement, lundi 18 février, à Bordeaux pour recevoir le jugement en appel concernant la légalité du fonctionnement de la microcentrale de Salles-la-Source. Non seulement l'association a vu sa demande rejetée par la Cour d'appel administrative de Bordeaux mais elle a été condamnée à payer 800 €, au titre des frais de justice, à la société hydro-électrique de la vallée de Salles-la-Source (SHVSS).

Cette décision de la Cour d'appel porte donc un coup rude au

combat mené par « Ranimons la cascade ! ». « *Dans ce dossier, le Conseil d'État reste notre dernière chance, explique Bernard Gauvin, président de l'association. Seulement, cela coûte cher. Près de 8 000 €. Nous ne sommes qu'une association de bénévoles avec peu de moyens.* »

Aujourd'hui, les membres de « Ranimons la cascade ! » lance un appel au plus grand nombre pour que « *la cascade ne disparaisse pas. Nous avons reçu beaucoup de soutien lors de nos différents combats. C'est bien. Mais aujourd'hui cela ne suffit pas.* »